

Déclarer un objet perdu

Vous avez perdu un objet de valeur en ville ou dans une infrastructure de la municipalité ? Pensez à le déclarer auprès de la Police Municipale, afin de savoir si celui-ci a déjà été retrouvé, ou pour être prévenu par la suite. De plus, cette déclaration pourra vous être utile auprès de votre assurance.

CONTACT



POLICE

Police Municipale

3 rue du 12 juin 1944

56800 Ploërmel

Tél.: 02 97 73 20 90



VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et 13h30/17h30
fermé les samedis

Le service Population et Citoyenneté est ouvert aux mêmes horaires que la mairie, excepté les mardis matins à partir du 15 décembre, où il sera fermé.

Tél. : 02 97 73 20 73

 **CONTACTEZ-NOUS**

► [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)